

N° D35/19/ER

ARRÊTE DU MAIRE

REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT OSCAR RACING – VOSGES CLASSIC RALLYE VENDREDI 21, SAMEDI 22, ET DIMANCHE 23 JUIN 2019

Le Maire de la Commune de SAINTE MARGUERITE,

- ☞ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
- ☞ **VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, signalisation des Routes,
- ☞ **VU** la demande présentée par l'Association OSCAR RACING en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une manifestation intitulée « Vosges Classic Rallye » les 21, 22 et 23 juin 2019,
- ☞ **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la manifestation et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la manifestation,
- ☞ **VU** l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Du vendredi 21 juin 2019 à 0 h 00 au dimanche 23 juin 2019 à 23 h 00

- 1) **Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking « Place du village »**
- 2) **La circulation se fera en sens unique :**
 - **Rue Louis Aubry : Du carrefour rue d'Alsace au carrefour rue de la Gare ;**
 - **Rue de l'Eglise : Du carrefour rue Louis Aubry au carrefour rue de la Meurthe ;**
 - **Rue de la Meurthe : Du carrefour rue d'Alsace au carrefour rue Louis Aubry.**

Article 2 :

Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 3 :

La signalisation nécessaire de réglementation de la circulation sera mise en place par la Mairie, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire,

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées.

Article 5 :

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au registre des arrêtés du Maire.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

- ☞ adressé aux fins utiles à :
 - à Monsieur le Commissaire de Police de SAINT DIE
 - à Monsieur le Président de l'association "OSCAR RACING"
 - au SDIS
- ☞ classé :
 - Dossier des manifestations

Sainte Marguerite, le 22 mai 2019

Le Maire,

André BOULANGEOT

